

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018

**Délibération n°22-2018**  
**Objet : Actualisation des statuts**

**Ce jeudi 25 octobre 2018, à dix-huit heures, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, 8 Quai de la République à Tulle sur convocation en date du 17 octobre 2018.**

**Les présents sont :**

VILLE DE BRIVE : Mme Laurence BOISARD, Mme Fatima JACINTO,  
Mme Marie-Josée JACQUET, M. Jean-Luc SOUQUIERES

VILLE DE TULLE : M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY

ETAT : Mme Marion LIMEUIL

REGION NOUVELLE-AQUITAINE : M. Laurent LENOIR

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : Mme Agnès AUDEGUIL

AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES : Mme Florence BELONIE,  
Mme Annie MOURNETAS

PERSONNALITES QUALIFIEES : M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme Marie-Josée  
CLERGEAUX, M. Jacques MAZIERES, M. Jacques SPINDLER, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : M. Christian ROQUES

Membres	24
Présents	17
Représentés	4
Votants	21
Exprimés	21
Pour	21
Contre	0

**Représentés :**

Mme Patricia BORDAS par M. Jacques MAZIERES, M. Philippe NAUCHE par M. Jean-Pierre  
CHAMPCLAUX, M. Christian PRADAYROL représenté par M. SOUQUIERES, M. Frédéric  
VEAU par Mme Marion LIMEUIL

**Excusés :**

M. Francis COLASSON, Mme Sabine MALARD

- Conformément aux Lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,
- Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches »,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches »,
- Conformément à l'article 2 des statuts de l'EPCC
- Conformément à la délibération n°12-2018 du conseil d'administration du 15 juin 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018

Dans le cadre de notre démarche auprès du Greffe du Tribunal de Commerce relative à une demande d'inscription modificative afférente à notre changement de dénomination et aux nominations du Président et du Vice-Président, il nous a été demandé de déposer nos statuts à jour au nom de L'empreinte.

Dans l'attente de la modification du document, une requête adressée au Juge commis au RCS a permis de procéder à l'inscription modificative du K-Bis, pour une durée maximum de 6 mois.

Considérant la procédure préconisée par les services de la sous-préfecture :

*La procédure de modification du nom de l'EPCC étant expressément prévue par l'article 2 des statuts de l'EPCC, ce sont bien ces dispositions qui doivent être appliquées. En effet, l'article prévoit que le nom "peut être modifié sur simple délibération du conseil d'administration", telle que celle qui a été adoptée le 15 juin 2018. Il revient au conseil d'administration de délibérer à nouveau pour compléter sa décision du mois de juin, en adoptant des statuts actualisés mentionnant le nouveau nom, de manière à ce qu'ils puissent être annexés à la nouvelle délibération.*

*La délibération et les statuts annexés doivent faire l'objet d'une publication en application de l'article R.1431-9 du CGCT (repris par l'article 14 des statuts). La demande d'extrait Kbis auprès du greffe du tribunal de commerce pourra être complétée en joignant une copie de cette nouvelle délibération et de son annexe (ainsi que d'un extrait du Recueil des Actes Administratifs) afin de confirmer le changement effectif de nom de la structure.*

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver l'actualisation des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle

**Annexe : Statuts de l'EPCC L'empreinte**

#### **Décision**

Après en avoir délibéré le **Conseil d'Administration** décide à l'unanimité :

- d'approuver l'actualisation des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle

Certifie le caractère exécutoire  
de l'acte administratif

Brive, le 26 octobre 2018

M. Bernard COMBES  
Vice - Président